



MAIRIE DE CLAPIERS  
www.ville-clapiers.fr

## DECISION DE MONSIEUR LE MAIRE

N° 2023-002

Nature : 7.3.2-Ligne de Trésorerie

Le MAIRE de la Commune de CLAPIERS

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-22, L3211-2, et L4221-5,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 Juin 2020 autorisant Monsieur le Maire ou son suppléant en cas d'empêchement, de procéder dans les limites fixées par le budget à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires,

Vu la proposition de contrat de ligne de trésorerie faite par LA CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL MEDITERRANEEN,

### DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> : Il est décidé de conclure un contrat de ligne de trésorerie avec LA CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL MEDITERRANEEN,

Article 2 : Principales caractéristiques du contrat de ligne de trésorerie :

Montant total de la ligne de trésorerie	500 000,00€
Durée	1 an· jusqu'au 31 mars 2024
Objet	Mise en place d'une ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités
Type de taux	Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 0,70 point
Taux d'intérêt	Le taux d'intérêt est stipulé variable à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution de l'EURIBOR à 3 mois moyenne mensuelle. TEG annuel de 2,934%, soit un TEG trimestriel de 0,733% calculé sur la base d'une utilisation maximale du crédit
Base de calcul des intérêts	Calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.
Modalités de remboursement	Les remboursements pourront se faire au gré de l'Emprunteur. Les sommes remboursées pourront être réutilisées dans la limite de l'autorisation de crédit. Tous les fonds mis à disposition devront être remboursés au Prêteur au plus tard à la date prévue à l'article 4 soit le 31/03/2024.
Modalités de tirages	Les fonds pourront être utilisés jusqu'à la date précitée à la demande de l'Emprunteur. Il conviendra d'en informer le Prêteur le jour J avant 10 heures 45 pour un décaissement le jour même avant 11 heures. Tous les tirages seront effectués par virement.
Commission	L'Emprunteur s'engage à verser une commission d'engagement de 0.10 % du montant autorisé, à savoir 500,00 € payable à la signature du présent contrat ou retenue sur le montant de l'autorisation du crédit si celle-ci n'est pas réglée au moment de la première utilisation.

**Article 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Hérault, Monsieur le Receveur Municipal et à l'Etablissement Bancaire.

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision et informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification et peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.*

<b>DECISION N°</b>	2023-002
<b>Transmis en Préfecture le</b>	<b>0 2 JAN. 2023</b>
<b>Publiée le</b>	<b>0 2 JAN. 2023</b>
<b>Notifié le</b>	<b>0 2 JAN. 2023</b>

Fait à Clapiers, le 30/01/2023

Le Maire

Éric PENSO



Fait à Clapiers, le 30/01/2023

Le Maire,

Éric PENSO



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Conclusion d'un contrat de ligne de trésorerie avec LE CREDIT MUTUEL. Montant total de la ligne de trésorerie 500 000,00euros Durée: 1 an- jusqu'au 31 mars 2024 Type de taux: Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 0,70 point Le taux d'intérêt est stipulé variable à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution de l'EURIBOR à 3 mois moyenne mensuelle. TEG annuel de 2,934%, soit un TEG trimestriel de 0,733% calculé sur la base d'une utilisation maximale du crédit

---

**Date de transmission de l'acte :** 02/02/2023

**Date de réception de l'accusé de réception :** 02/02/2023

---

**Numéro de l'acte :** D2023-002 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 034-213400773-20230130-D2023-002-AU

---

**Date de décision :** 30/01/2023

**Acte transmis par :** Catherine FERRER-FAUCON

---

**Nature de l'acte :** Autres

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.3. Emprunts  
7.3.2. Lignes de trésorerie